

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD « RESIDENCE DE L'IF »

AVRIL 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription <i>(N° Écart et/ou remarques)</i>	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 <i>(Écart n°1)</i>	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Gouvernance	Prescription 2 <i>(Écart n° 2)</i>	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Gouvernance	Prescription 3 <i>(Écart n° 3)</i>	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	1 an	Contrat de travail du médecin coordonnateur
Gestion des Risques	Prescription 5 <i>(Remarques n°9,10 et 11)</i>	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> - mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	1 an	<ul style="list-style-type: none"> -Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles, - Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Élaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice.
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Élaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.
Gouvernance	Recommandation 3 (Remarque n°3)	Formaliser dans une procédure écrite et validée les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.
Gouvernance	Recommandation 4 (Remarque n°4)	Compléter le PE et mettre en place son suivi en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.
Gouvernance	Recommandation 5 (Remarques n°5 et 6)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction, formaliser les décisions prises et les diffuser.
Ressources Humaines	Recommandation 6 (Remarque n°7)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.
Ressources Humaines	Recommandation 7 (Remarque n°8)	Décliner dans le plan de continuité d'activité les actions mises en place au sein de l'établissement pour assurer la continuité de la prise en charge.